



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon
—
Collégiale Saint-Just

Numéro 106 – Avril 2017 - 1 euro



CATHOLIQUES ET FRANÇAIS, TOUJOURS !

Bien chers fidèles,

Dans quelques semaines maintenant les Français s'apprêteront à élire un nouveau Président de la République. Après une campagne électorale aussi affligeante que nauséabonde l'avenir de notre pays n'a peut-être jamais été aussi incertain !

Devons-nous continuer à nous lamenter avec un fatalisme mortifère et attendre plus ou moins passivement que les catastrophes arrivent ?

Non bien sûr ! Mon intention n'est pas de vous décourager mais plutôt de vous stimuler, de stimuler toutes les volontés et les espérances. Trop de catholiques se contentent, en effet, de se lamenter sur la misère du temps !

Alors certes, nous vivons au milieu des pires incertitudes et l'avenir est inquiétant parce que nous ne voyons pas, quelque-soit l'issue de cette élection, comment la France pourra se relever. Il faut pourtant qu'elle se relève ! Car, comme me le disait un ami italien : « que deviendrait le monde sans la France ? ». Pour autant n'attendez pas que l'Eglise ou que votre pasteur vous donne des consignes de vote. Le rôle de l'Eglise est d'éclairer, de guider, de sanctifier. Pas de prendre des décisions à votre place.

Alors, chers fidèles, vous pouvez écouter et regarder mais si vous n'écoutez que la voix des hommes, si vous ne regardez qu'autour de vous, vous n'éprouverez que déceptions et incertitudes, craintes et angoisses. Il est peut-être temps de se souvenir d'où vient la France, de ce qu'elle a été et de ce que le monde civilisé lui doit.

Oui, chers amis, le passé de la France, les qualités des Français même, ne peuvent qu'encourager nos espoirs. Mais ces espoirs ne peuvent avoir leur fondement qu'en Dieu, et leur réalisation qu'en nous seuls et que par nous seuls.

Notre sort dépend du revirement, du retournement de nos vies, de nos sacrifices, de nos prières. Il faut que chacun en ait conscience et se ressaisisse !

N'oublions pas que celle que nous invoquons comme notre Reine et notre Mère est venue nous demander tout cela à Lourdes, à la Salette et, il y a exactement 100 ans, à Fatima. En ce dernier lieu, coin privilégié du Portugal, la Mère de Dieu a réclamé et a insisté sur la récitation quotidienne du chapelet.

J'ose le dire, bien chers fidèles, la récitation quotidienne du chapelet est peut-être pour notre pays et pour notre foi, une question de vie ou de mort !

Prouvons à la « Reine de France », à celle dont nos aïeux disaient : « le Royaume de France, c'est le Royaume de Marie », prouvons, par la récitation fervente de ce chapelet, que nous restons ses fidèles sujets, c'est-à-dire : catholiques et français toujours !

Abbé Brice Meissonnier, *fssp*,
Supérieur.

CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

Février & Mars 2017

Samedi 25 février

Arrivée des séminaristes francophones de première année à la maison Padre Pio : afin d'encadrer les différents camps et colonies d'été de la Fraternité, les séminaristes viennent suivre une session de formation pour obtenir le Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (« BAFA »). A l'issue de leur formation, et avant de repartir pour l'Allemagne, ils prennent le temps de visiter la collégiale et d'admirer le trésor liturgique, récemment réintégré.

Mercredi 1er mars

Une nouvelle couleur liturgique ? Pour le mercredi des cendres, nous utilisons un nouvel ornement de couleur gris cendré. Non pas une nouvelle invention, mais la reprise d'un usage très ancien dans l'Eglise de Lyon. Cette couleur est utilisée les jours de semaine pendant le Carême, et non les dimanches qui restent en violet.

Lundi 20 mars

Saint Joseph est honoré par une messe chantée et célébrée à l'autel qui lui est consacré dans la collégiale. Habituellement la Saint-Joseph est fêtée le 19 mars. Mais cette année le 19 mars était un dimanche de Carême : les dimanches de Carême étant des fêtes de 1^{ère} classe, ils n'admettent ni fête, ni solennité. Par conséquent, les fêtes de 1^{ère} classe qui tombent à la même date qu'un dimanche de Carême (ce qui était le cas pour la Saint-Joseph) sont transférées au jour suivant « libre » de toute fête, en l'occurrence au lendemain 20 mars pour la fête de Saint Joseph.

Mardi 21 mars

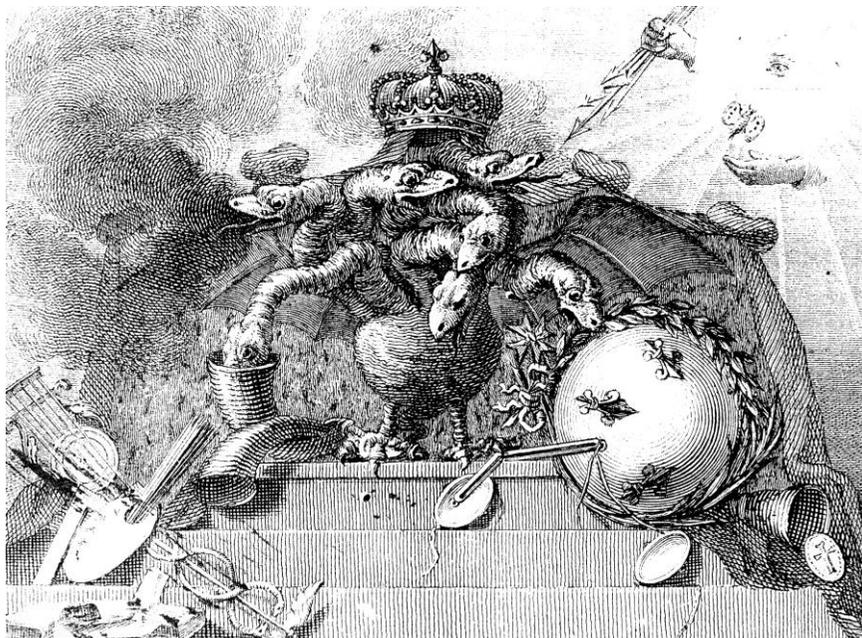
Après des journées de retouches et d'ajustements, les « photos officielles » du trésor de la collégiale nous parviennent. Ces clichés ont été réalisés par Monsieur l'abbé Cras qui accompagnait, fin février, les séminaristes de première année. Grâce à ses talents de photographe et aidé d'un matériel adapté (spots, cage obscure...) le trésor de la collégiale (ostensoir, calices, burettes) est

parfaitement mis en valeur. Ces photos prises en grande résolution permettent d'admirer les nombreux détails de l'orfèvrerie. Elles feront bientôt de très belles cartes postales !

Jeudi 23 mars

Ce sont maintenant des ornements et des bannières qui réintègrent la sacristie de Saint-Just. Un ornement solennel de velours rouge à broderies d'or, d'une très belle facture lyonnaise et un exceptionnel ornement de même facture, mais de velours vert.

En plus de ces ornements, deux très belles bannières, une dédiée à l'Immaculée Conception l'autre à Sainte Jeanne d'Arc, retrouvent leur emplacement d'origine et leur destination première. En effet vous aurez bientôt la possibilité, d'admirer ces trésors, mais dans leur cadre et leur fonction liturgiques !



PRIERE POUR LA FRANCE

« *Le Royaume de France, le Royaume de Marie, qui ne périra jamais* »

Mère céleste, Notre-Dame, vous qui avez donné à cette nation tant de gages insignes de votre prédilection, implorez pour elle votre divin Fils ; ramenez-la au berceau spirituel de son antique grandeur.

Aidez-la à recouvrer, sous la lumineuse et douce étoile de la Foi et de la vie chrétienne, sa félicité passée. Regina pacis ! Oh ! Oui ! Soyez vraiment au milieu de ce peuple qui est vôtre la Reine de la paix, écrasez de votre pied virginal le démon de la haine et de la discorde. Faites comprendre au monde, où tant d'âmes droites s'évertuent à édifier le temple de la paix, le secret qui seul assurera le succès de leurs efforts : établir au centre de ce temple le trône royal de votre divin Fils et rendre hommage à sa loi sainte, en laquelle la justice et l'amour s'unissent en un chaste baiser.

Et que par Vous la France, fidèle à sa vocation, soutenue dans son action par la puissance de la prière, par la concorde dans la charité, par une ferme et indéfectible vigilance, exalte dans le monde le triomphe et le Règne du Christ, Prince de la Paix, Roi des rois et Seigneur des seigneurs.

Ainsi soit-il.

Pie XII



L'OUVERTURE DU TOMBEAU DU CHRIST

POUR QUELLE DECOUVERTE ?

« Venez voir le lieu où il reposait » Mt 28,6

Se rendre en Terre Sainte vous expose à deux écueils. Celui de perdre définitivement la représentation imagée que votre cerveau se fait par la lecture des évangiles, et ensuite celui de s'exposer à une « déception » en constatant que 2000 ans plus tard, les constructions diverses ne laissent plus apparaître les lieux à leur état originel.

La pierre roulée devant le tombeau, l'accueil de l'ange annonçant aux saintes femmes la résurrection de Jésus, Pierre qui arrive en courant au tombeau pour ne trouver que des bandelettes. Le 26 octobre 2016, une armée de scientifiques, de chercheurs et de journalistes se bouscule. Pour la deuxième fois depuis 1555, pour des raisons de travaux et de consolidation de la structure, la dalle recouvrant la pierre ayant supporté le corps de Jésus va être déplacée. Pendant 3 jours le tombeau du Christ sera ouvert.

« L'évolution » du Saint-Sépulcre

Pour comprendre la disposition actuelle des lieux, et ne pas se laisser distraire par les multiples icônes, bas-reliefs, chandeliers et fleurs qui ornent l'endroit, il convient de faire un bref historique de l'évolution et de la disposition du Saint-Sépulcre.

L'empereur Hadrien, au IV^{ème} siècle, lorsqu'il transforme Jérusalem en cité romaine, recouvre le lieu de la crucifixion et de l'ensevelissement de Jésus d'un grand temple dédié au culte de Jupiter, Junon et Minerve. En 325, devant l'arrivée des pèlerins chrétiens, Constantin fait dégager les abords du tombeau : une partie de la colline au sein de laquelle était creusé le tombeau est rasée, afin de permettre la construction d'un grand bâtiment honorant le lieu saint. Au milieu de la rotonde se trouve l'endroit saint : pour l'isoler et le protéger, un autre édifice est construit : plus petit, il renferme le tombeau et est appelé édicule (du latin *aediculum* « petit bâtiment »). Successivement différents

bâtiments seront construits aux alentours pour rappeler la vie, la mort et la résurrection du Messie.

Au Moyen-Age, le Saint-Sépulchre devient un lieu de pèlerinage important, mais attire les persécutions contre les chrétiens. En 1009 le calife Al-Hakim, au cœur d'un règne de terreur, s'attaque au lieu saint et fait détruire le Saint-Sépulchre. Cet acte sera déclencheur des croisades. Les chrétiens peuvent le reconstruire quelques années plus tard. Jusqu'à nos jours, le lieu considéré comme le tombeau du Christ sera toujours le même. Au gré des restaurations, et des constructions, des indications plus précises sur la nature des travaux sont restées.



En 1106 l'abbé Daniel parle de la surface supérieure d'un banc creusé dans le rocher, désormais « recouvert d'une dalle en marbre » avec trois trous circulaires au travers desquels les pèlerins pouvaient toucher et même baiser le rocher. C'est la première fois qu'est évoquée la présence d'un revêtement sur le rocher. Désormais le rocher ne sera plus découvert, ni visible directement en entier. En 1345 et 1347 deux témoignages parlent explicitement de cette dalle de marbre et de ses « trois fenêtres à travers lesquelles on peut mieux voir le Saint-Sépulchre ». En 1570 Boniface de Raguse détaille les opérations de restauration faites en 1554 : « j'ai restauré ce lieu sacré depuis les premières fondations et je l'ai décoré de dalles de marbre luisant ».

Deux siècles plus tard, l'édifice est dans un état déplorable et nécessite une réhabilitation : les franciscains s'en chargent en 1729, mais sans apporter de changement à la couverture de la tombe. En 1808 un incendie ravage l'église entourant l'édicule. La partie supérieure de l'édicule est touchée, mais pas les dalles de marbre recouvrant le tombeau.

A la veille de l'ouverture du tombeau, l'édicule existe toujours, il couvre, en une unique pièce, le tombeau du Christ, lui-même recouvert de deux dalles de marbre, situées à mi-hauteur. L'apparence extérieure fait penser à une tombe de marbre. « Ouvrir » le tombeau consiste donc à retirer ces dalles de marbre pour apercevoir ce qu'elles recouvrent.

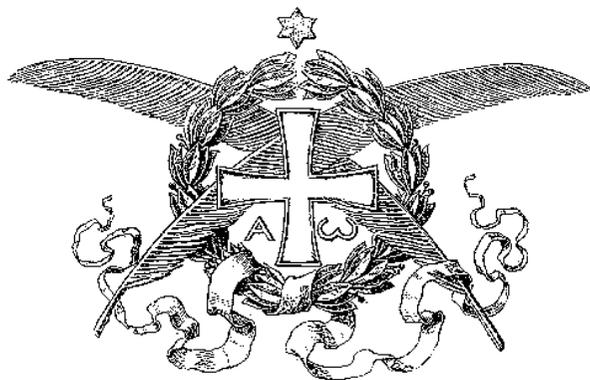
Le spectacle de l'ouverture

Il convient de rappeler que l'ouverture du tombeau n'est pas motivée par des considérations archéologiques ou religieuses. L'édicule actuel, construit en 1810, présente des signes de faiblesse. Il faut consolider la maçonnerie qui supporte les plaques de marbre. Antonia Moropoulou qui dirige les travaux n'est pas certaine de ce qu'elle va trouver sous ces plaques de marbre recouvrant le tombeau. Elle pense même n'y trouver que du vide, et c'est pour cette raison qu'elle décide d'ouvrir. Car elle veut s'assurer que ses travaux ne vont pas endommager ce « saint vide ».

Oter les plaques de marbre du Sépulcre, c'était comme ouvrir les tiroirs d'une commode : les faire glisser pour qu'elles dévoilent ce qu'elles recouvrent. La première dalle bouge, elle glisse et la laisse entrevoir ce qu'elle cache : une deuxième dalle de marbre sous-jacente : brisée en deux sur toute la longueur, gravée d'une croix et d'un marbre différent. En dessous de cette plaque grise, au lieu du vide supposé, il y a un troisième niveau. Ce qui est depuis 2000 ans précieusement protégé : le rocher d'origine. L'endroit taillé dans la roche où le corps de Jésus a été déposé.

« J'ai été surprise de la vie qui baignait dans ce tombeau. J'ai été surprise de cette affirmation intérieure « nous y sommes ». J'ai été surprise parce que nous vivions une expérience merveilleuse, incroyable et unique. J'ai été surprise parce que nous ne nous sentions plus au travail, mais nous étions à genoux, et tous les habitants de la planète étaient agenouillés avec nous. » témoigne Antonia Moropoulou.

« Ce fut sans aucun doute un moment très émouvant : lorsqu'on a soulevé la dalle, chacun cherchait à imaginer ce qui pouvait y avoir en-dessous. Nous ressentions quelque chose de très spécial qui nous ramenait au Christ lui-même ».



Des "perturbations électromagnétiques" et "une odeur suave"

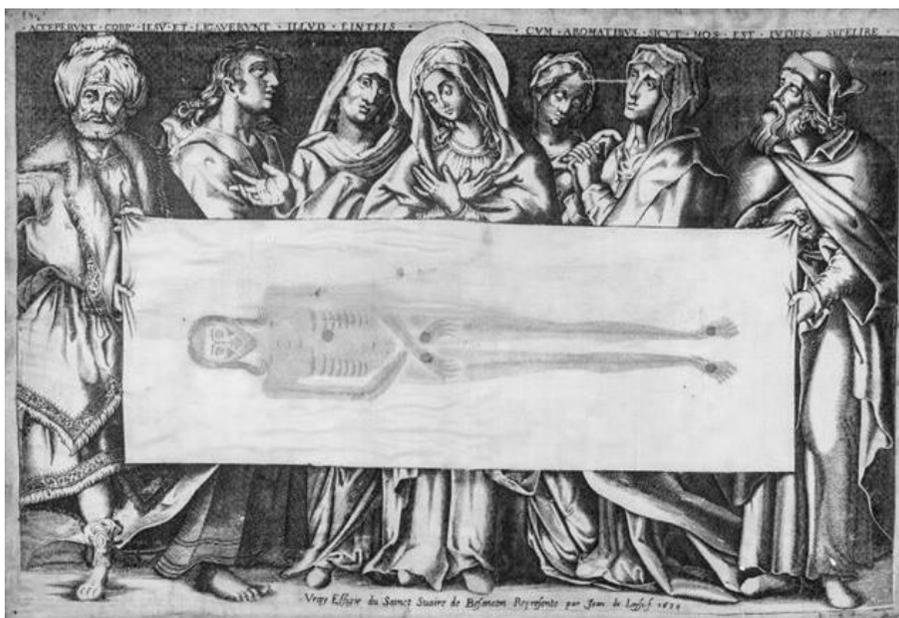
En outre le professeur Antonia Moropoulou affirme que les travaux ont été rendus compliqués « par des perturbations électromagnétiques d'une ampleur tout à fait inhabituelle ». Ceux-ci se sont déclenchés lorsque la dalle de marbre a été retirée. « Certains de nos appareils ont même complètement cessé de fonctionner ». La scientifique, de l'université nationale technique d'Athènes, n'explique cependant pas les raisons de cette perturbation. Certains des appareils ont même complètement cessé de fonctionner. Et puis une rumeur s'est rapidement propagée dans la vieille ville de Jérusalem. Une odeur suave aurait instantanément envahi l'espace confiné de la chapelle du Saint-Sépulcre.

A l'issue des trois jours d'ouverture du tombeau, les travaux prennent fin. La chambre funéraire reprend l'apparence qu'elle avait avant les travaux, à un détail près : une fenêtre a été installée dans la paroi de l'édicule, afin d'apercevoir le rocher dans lequel a été creusée la tombe. Ce même rocher, présent depuis la création du monde, unique témoin de la Résurrection du Christ.

La surface en pierre, cette partie du tombeau ayant accueilli le corps mort de Notre-Seigneur est à nouveau cachée sous des plaques de marbre. Les chercheurs, journalistes, chrétiens et fidèles sont venus en ce lieu pour chercher Dieu. Dans cet endroit, dans ce tombeau où il a reposé, mais où il n'est plus.

« Il n'est pas ici, car il est ressuscité comme il l'avait dit » Mt 28,6

Abbé Pierre-Emmanuel Bonnin, fssp



HORAIRES POUR LA SEMAINE SAINTE

tous les offices en la Collégiale sauf mention contraire

Dimanche des Rameaux – 9 avril

- ❖ 8h30 : Messe basse.
- ❖ 10h00 : Messe solennelle avec bénédiction et distribution des rameaux.
- ❖ 19h30 : Messe basse à la Maison Padre Pio.

Mercredi Saint – 12 avril

- ❖ Bénédiction des enfants à 10h30 à la Maison Padre Pio.
- ❖ 21h30 : Office des Ténèbres en l'église Saint-Georges.

Jeudi Saint – 13 avril

- ❖ **19h30 : Messe de la Sainte Cène du Seigneur** : procession au reposoir, dépouillement des autels.
- ❖ Jusqu'à minuit : adoration et confessions.

Vendredi Saint – 14 avril

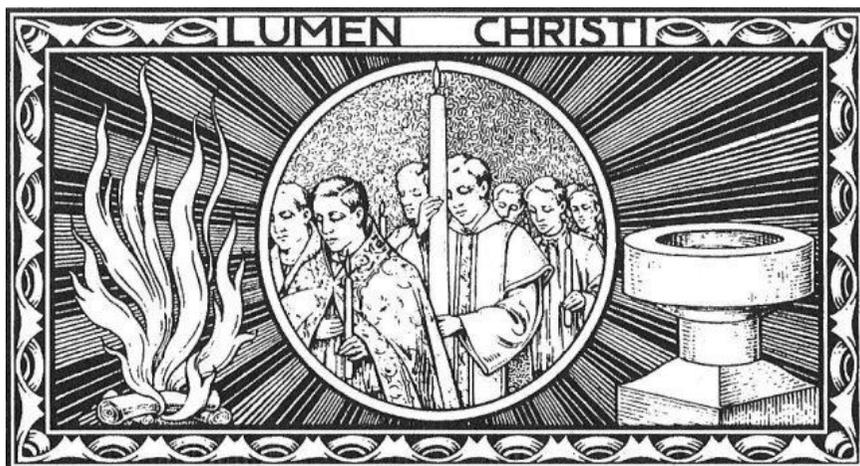
- ❖ 7h30 : Office des Ténèbres.
- ❖ 14h00 - 15h00 : permanence de confessions.
- ❖ 15h00 : Chemin de Croix solennel.
- ❖ 16h30 - 18h00 : permanence de confessions.
- ❖ **19h30 : Office solennel de la Croix** : grandes oraisons, adoration de la Croix, chant de la Passion de saint Jean.

Samedi Saint – 15 avril

- ❖ 9h00 – 12h00 : Grand ménage et préparatifs de la collégiale.
- ❖ **21h30 : Vigile Pascale** (baptême de Tristan Le Goff)

Dimanche de Pâques – 16 avril

- ❖ 8h30 : Messe basse.
- ❖ **10h00 : Messe solennelle de la Résurrection** : à l'issue, bénédiction des œufs de Pâques.
- ❖ 17h00 : Vêpres du jour de Pâques et salut du Très Saint-Sacrement.
- ❖ **Pas de messe à 19h30 à la Maison Padre Pio.**



ORDO LITURGIQUE

Avril 2017

Samedi 8 Avril : Samedi de la Passion, 3^{ème} classe violet

Dimanche 9 Avril

Dimanche des Rameaux, 1^{ère} classe violet

Lundi 10 Avril : Lundi Saint, 1^{ère} classe violet

Mardi 11 Avril : Mardi Saint, 1^{ère} classe violet

Mercredi 12 Avril : Mercredi Saint, 1^{ère} classe violet

Jeudi 13 Avril : Jeudi Saint (messe vespérale solennelle), 1^{ère} classe blanc

Vendredi 14 Avril : Vendredi Saint (Action liturgique de l'après-midi),
1^{ère} classe violet

Samedi 15 Avril : Samedi Saint (Vigile pascale), 1^{ère} classe violet/blanc

Dimanche 16 Avril

Dimanche de Pâques

Résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ, 1^{ère} classe blanc

Lundi 17 Avril : Lundi de Pâques, 1^{ère} classe blanc
Mardi 18 Avril : Mardi de Pâques, 1^{ère} classe blanc
Mercredi 19 Avril : Mercredi de Pâques, 1^{ère} classe blanc
Jeudi 20 Avril : Jeudi de Pâques, 1^{ère} classe blanc
Vendredi 21 Avril : Vendredi de Pâques, 1^{ère} classe blanc
Samedi 22 Avril : Samedi in Albis, 1^{ère} classe blanc

Dimanche 23 Avril

Dimanche in Albis (de Quasimodo) - Octave de Pâques, 1^{ère} classe blanc

Lundi 24 Avril : St Fidèle de Sigmaringen, martyr, 3^{ème} classe rouge,
St Alexandre, martyr en 178 à Lyon
Mardi 25 Avril : St Marc, évangéliste, 2^{ème} classe rouge
Mercredi 26 Avril : Sts Clet et Marcellin, papes et martyrs, 3^{ème} classe rouge
Jeudi 27 Avril : St Pierre Canisius, confesseur et docteur, 3^{ème} classe blanc
Vendredi 28 Avril : St Paul de la Croix, confesseur, 3^{ème} classe blanc
Samedi 29 Avril : St Pierre de Vérone, martyr, 3^{ème} classe rouge

Dimanche 30 Avril

Dimanche du Bon Pasteur, 2^{ème} classe blanc

Lundi 1^{er} Mai

St Joseph Artisan, époux de la Bse Vierge Marie, 1^{ère} classe blanc

Mardi 2 Mai : St Athanase, évêque et docteur, 3^{ème} classe blanc
Mercredi 3 Mai : de la férie, 4^{ème} classe blanc
Jeudi 4 Mai : Ste Monique, veuve, 3^{ème} classe blanc
Vendredi 5 Mai : St Pie V, pape et confesseur, 3^{ème} classe blanc
Samedi 6 Mai : De la Sainte Vierge (Salve sancta parens - temps Pascal),
4^{ème} classe blanc

Dimanche 7 Mai

Troisième Dimanche après Pâques, 2^{ème} classe blanc

QUE DEVIENDRONT NOS RAMEAUX ?

Partout dans le monde catholique, nous allons voir le dimanche des Rameaux les fidèles rentrant ou sortant des églises un rameau de buis ou d'olivier à la main. Qu'allons-nous en faire une fois rapporté chez nous ?

En France, il est habituel d'orner de nos rameaux les crucifix de nos maisons, les tombes de nos défunts ou le chevet de nos morts.

Savons-nous assez le sens chrétien de ces usages pour en vivre, pour les maintenir, pour les transmettre à nos enfants ?

Le buis béni de nos crucifix

L'usage le plus général du buis béni, c'est de le fixer aux crucifix de nos maisons. Geste normal et premier. Qu'est-ce que la fête des Rameaux, sinon une répétition commémorative de l'ovation faite à Notre-Seigneur à son entrée à Jérusalem au début de la Semaine Sainte. Toute famille catholique possède au moins un crucifix dans sa maison. En l'ornant du rameau béni, nous acclamons et nous fêtons « *Celui qui vient au nom du Seigneur* » pour nous sauver. Mais il ne faut pas que ce geste soit l'hommage passager d'une fête sans lendemain, ni une proclamation de la Royauté de Jésus aussitôt démentie par nos actes et notre vie de famille. En glissant ce buis entre la croix et les deux bras étendus du Christ, ayons l'intention de faire, de ce geste, une rénovation tacite de l'intronisation du Christ dans nos foyers. Revoir chaque jour cette parure du crucifix familial doit faire monter de nos cœurs nos hommages au Christ-Roi. Mettons surtout notre vie de famille à l'unisson de cette reconnaissance extérieure de la royauté de Jésus, par la pratique des vertus du foyer et tout particulièrement de la charité ! Ne vidons pas ce geste traditionnel de sa signification chrétienne première.

Le buis béni de nos tombes

Il était courant d'aller, le dimanche des Rameaux, sur la tombe de nos défunts afin d'y planter une branche de buis béni. Cette coutume est très ancienne dans l'Eglise, il serait peut-être bon de la remettre en vigueur. Ce

dimanche des rameaux fait trop partie de notre vie religieuse, même chez les moins pratiquants d'entre nous, pour ne pas y associer ceux qui nous ont quittés et qui sont dans l'espérance de la vie éternelle. En déposant ce buis béni sur leur caveau, nous affirmons notre foi profonde en cette dernière, parce que nous croyons comme ils ont cru, à « *Celui qui est venu au nom du Seigneur* » pour nous délivrer. Ce rameau verdoyant est un symbole d'espérance, d'espérance en la résurrection. Car le Christ ressuscité des morts, ne meurt plus.

Le buis béni de la chambre mortuaire

Il y a aussi le buis béni que l'on conserve précieusement, comme on conserve le cierge béni de la Chandeleur. Quand on veut faire usage chez soi d'eau bénite, pour une bénédiction, pour le saint viatique, pour les dernières prières sur un mort, on se sert de ce buis comme d'un aspersoir. En particulier lorsque la famille, les amis ou les voisins viennent rendre un dernier hommage au défunt.

Ce buis béni est un sacramental, qui produit des grâces actuelles et efface les fautes vénielles. Les fidèles savent donc que ce buis possède une vertu spéciale. Ils ne doutent pas qu'il contribue à leur obtenir la faveur de Dieu pour leurs malades et leurs défunts. Et ce buis béni évoque aussi la toute-puissance rédemptrice du Sauveur, son Amour infini, sa Royauté toute miséricordieuse, la certitude de son triomphe sur la mort et le désir de la réunion de tous auprès du Père.

Que ces rameaux bénis éveillent et entretiennent en nous les sentiments d'hommage au Christ, Roi de nos cœurs et Roi du foyer, et les sentiments du souvenir et de l'espérance pour nos morts. Il n'est pas une superstition mais un signe vivant des plus grands sentiments du cœur de l'homme : l'amour pour Dieu, l'amour pour nos frères puisé au grand Amour miséricordieux du Messie souffrant mais Roi vainqueur et rédempteur de tous les hommes !

En raison de leur bénédiction, ces rameaux ne doivent pas être jetés à la poubelle mais brûlés. Ils servent aussi à confectionner les cendres du mercredi des Cendres.

Abbé Brice Meissonnier, *fssp.*

LA MORALE CHRETIENNE

Les principes essentiels pour agir moralement

- La justice- 2nde partie -

Après avoir vu dans la première partie de notre exposé, ce qu'est la vertu de justice, puis les différentes justices que nous pouvons rencontrer dans notre quotidien, ainsi que les péchés contre la justice touchant les biens du corps, il nous reste à voir les injustices contre les biens de l'âme, contre les biens matériels, pour enfin, nous arrêter sur ce qu'est la restitution et sur les prolongements de la justice.

Les injustices envers les biens de l'âme

Il s'agit des péchés contre la réputation, l'honneur et la vérité.

Tout d'abord, on lèse à la réputation de notre prochain soit :

- intérieurement par le jugement téméraire
- extérieurement par la diffamation et l'outrage.

1- le jugement téméraire :

C'est un jugement dont on n'est pas totalement sûr : notre affirmation n'a pas assez de preuves pour pouvoir être vraie. Nous partons d'un soupçon puis on exagère notre propos.

Pour nous aider à résister contre ces jugements trop rapides, écoutons Saint Thomas : « *Il vaut mieux se tromper plusieurs fois en faveur d'autrui qu'une seule fois en sa défaveur, parce que dans le premier cas il n'y a qu'une erreur, dans le second il y a une injustice.* » (IIa IIae q.60, art.4)

De plus, n'oublions pas que nos jugements trop rapides ont des conséquences pour notre vie éternelle : « *Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés, car vous serez jugés comme vous aurez jugé les autres.* (Mat. 7, 1s)

2- la diffamation :

Elle est une action par laquelle je porte atteinte à la réputation d'autrui en en parlant autour de moi.

La diffamation est différente de l'injure, car elle ne se fait pas en face de celui dont nous abîmons la réputation.

Le cardinal Sarah a des paroles très fortes envers ce péché contre la justice : *« Je pense aussi aux guerres menées par les médisances et les diffamations. La parole peut assassiner, le mot peut tuer. (...) J'ai appris que lorsqu'une personne a décidé de vous détruire, elle ne manque pas de mots, de hargne et de tartufferie ; le mensonge a une immense capacité à échafauder des arguments, des preuves et des vérités de sable. »* (La force du silence, p. 242)

La diffamation a deux grandes formes :

- la médisance : faire connaître indûment une faute vraie ou un défaut certain de quelqu'un ;
- la calomnie : le faire mais de façon mensongère.

La fin est la même : détruire (ou du moins abîmer) la réputation.

La calomnie est bien sûr plus grave car le mensonge accentue la gravité et la responsabilité de celui qui calomnie.

Ces péchés de parole comportent un devoir de réparation (comme le vol). Il faut rendre au prochain sa réputation en en parlant en vérité à ceux à qui j'ai menti et en utilisant les mêmes moyens que j'ai utilisés pour diffamer.

3- l'outrage :

Elle est une action par laquelle l'honneur de quelqu'un est brisé.

Mais qu'est-ce que l'honneur ? C'est une manifestation extérieure du respect dû au prochain en raison de son excellence.

L'outrage peut se faire positivement par des paroles ou des faits qui expriment le mépris ou négativement en refusant l'honneur.

Pourquoi est-ce un péché contre la justice ? Parce que l'homme a droit à l'honneur à cause de ses qualités naturelles et surnaturelles ; c'est un bien qui lui appartient.

Ce péché peut être plus ou moins grave en fonction :

- de la dignité de la personne dont on veut briser l'honneur ;
- de la personne qui critique : si c'est une personne d'autorité qui a beaucoup plus d'influence, l'outrage sera plus écouté ;
- des conséquences : scandales, jugements qui s'inscrivent dans la mémoire des gens...

On y rattache aussi la vulgarité ainsi que la moquerie, qui est de tourner en ridicule les défauts d'autrui.

4- la violation des secrets :

Il faut bien comprendre que toute personne humaine a une intériorité car composée d'un corps et d'une âme. C'est pourquoi nous disposons de nous-même et qu'il est important d'avoir une certaine « pudeur » physique mais aussi morale pour vivre en société.

Nous avons besoin de garder une vie intérieure, une intimité qui doit rester cachée aux yeux du monde. Pour cela, nous devons cultiver la vertu de discrétion.

Elle peut s'entendre de deux manières :

- 1^{ère} manière d'être discret : ne pas se montrer, ne pas s'exhiber, savoir ne pas encombrer autrui de ce qui ne concerne que notre personne, ne pas attirer le regard sur soi. Il ne faut pas envahir le monde de notre personne.
- 2^{nde} manière d'être discret : ne pas regarder, ne pas chercher ce qui ne nous regarde pas ; ne pas trahir et transmettre un secret...

Manquer de discrétion va contre la justice car on s'approprie le bien d'autrui sans sa permission.

a) qu'est-ce qu'un secret ?

Le secret est une chose cachée que quelqu'un a avantage, ou croit avoir avantage à ne pas divulguer.

Il y a plusieurs sortes de secrets :

- le secret promis : on promet à la personne qui vient de nous révéler quelque chose, de ne rien dire.

- le secret commis : devant l'avocat que vous consultez pour un héritage, vous n'avez pas besoin de lui demander de garder le secret, car cela fait partie du devoir de sa charge.

Mais il y a bien plus...

- le secret naturel : dans une conversation amicale, votre ami vous confie des difficultés personnelles. Il ne vous demande pas de garder le secret. Il n'est donc pas ici question de secret promis ou commis. Pourtant, pouvez-vous dévoiler à tout le monde ce que votre ami vient de vous dire ? Non, car vous êtes tenu de ne rien dire en raison d'une obligation qui est plus profonde que les précédentes : c'est le secret naturel. Vous êtes tenu en justice à garder ce dépôt que vous venez de recevoir de la part de votre ami ;
- le secret professionnel (ou commis).
- le secret sacramental : il est le secret de confession qui est une loi divine, précisée et enseignée par l'Eglise. Il comporte tout ce que le prêtre entend ou dit au sein de la confession. Aucune raison ne peut autoriser à l'enfreindre. Qui est tenu par ce secret ? Le confesseur, l'interprète, **celui qui a entendu par hasard** une confession.
- le secret professionnel au sens strict : celui qui est reconnu par la loi civile. Il y a une obligation stricte (pour le médecin, l'avocat...) en raison de la justice sociale.

b) comment savoir s'il y a secret ou non ?

Principe : je suis tenu de garder pour moi tout ce qui causerait un tort, une gêne ou même un déplaisir à la personne qui m'a confié quelque chose.

Il faut plutôt aller dans le sens de la discrétion, à moins que des intérêts supérieurs ne me demandent le contraire.

c) est-ce qu'il faut toujours garder pour soi un secret que l'on nous a confié ?

Il y a certains biens qui passent au-dessus du secret naturel, qui nous obligent à dévoiler un secret :

- le bien commun : si l'on vous met dans le secret d'un complot, vous devez le dénoncer, sinon vous acceptez d'être complice ;
- le bien certain et important d'un tiers : on ne peut se faire complice d'un assassinat ou d'un vol, sous prétexte de secret ;
- le bien même de celui qui vous a confié le secret : par exemple, un enfant qui vous confie qu'il va faire une fugue cette nuit...



Les injustices envers les biens matériels

Il y a deux moyens d'aller contre la justice envers les biens matériels : le vol et le dommage.

1- le vol : qu'est-ce que voler ? C'est prendre le bien d'autrui contre la volonté raisonnable du possesseur.

Le simple vol ou larcin consiste à prendre quelque chose secrètement et à l'insu de celui à qui elle appartient. Si le vol est fait ouvertement et avec violence à l'égard du propriétaire, il prend le nom de rapine. Cette violence constitue une injure personnelle qui aggrave et change l'espèce du péché.

2- le dommage : toute action qui abîme ou détruit (volontairement) une chose appartenant au prochain.

La restitution

Elle est l'acte par lequel je rétablis quelqu'un en possession de ce qui est à lui :

- dans le cas où je l'ai volé (bien matériel ou réputation),
- dans le cas où je rends quelque chose que l'on m'a prêté.

Principe : à chacun ce qui est à lui.

Qu'est ce qui fait pour moi que je suis dans l'obligation de restituer ?

- la détention d'un bien d'autrui (soit parce qu'il me l'a confié, soit parce que je lui ai volé) ;
- le dommage volontairement causé (ex : brûler son garage).

=> je suis donc tenu de restituer soit au titre de la chose soit au titre du dommage.

1- la restitution en raison de la chose :

Nous pouvons résumer les exigences de la restitution en ces trois principes qui ont l'avantage d'être clairs :

- « res clamat domino » : la chose appelle son maître.

A quelque titre ou de quelque façon qu'un bien d'autrui se trouve chez moi, il demande à revenir à son maître. Ce maître seul peut faire, en y consentant, que la chose demeure chez moi sans injustice.

- « res perit domino » : la chose périt pour son maître.

Si le bien d'autrui périt chez moi sans qu'il y ait de ma faute, je ne dois rien à son maître ; c'est comme si il avait péri chez lui.

- « res fructificat domino » : la chose donne du fruit pour son maître.

Une de mes vaches s'échappe et va dans votre champ ; vous le savez et vous vous dites : « attendons qu'il la réclame. » Mais elle était pleine et la voilà avec son veau => vous me devez la vache et le veau. Si vous avez fait exprès de la garder, je ne vous dois rien ; si vous avez ignoré qu'elle était là, je récupère aussi les deux mais je vous dois une compensation pour les « frais ».

2- la restitution en raison du dommage :

Si par ma faute, vous n'êtes plus en pleine possession de ce qui est à vous, je suis tenu de réparer le dommage causé, c'est-à-dire de vous remettre en possession d'un bien équivalent à celui que, par ma faute, vous n'avez plus.

Pour cela, il faut deux obligations :

- il faut que j'aie agi volontairement : ma responsabilité n'est engagée que par un acte volontaire et à la mesure de ce volontaire. Tout ce qui peut diminuer mon volontaire, diminue ma responsabilité. Ce qui détruit le volontaire détruit l'obligation de restituer.

De plus, une imprudence légère ne peut pas causer une obligation grave.

- il faut que le dommage soit effectivement réalisé : j'ai l'habitude de me coucher tôt et vous, vous faites hurler votre radio tous les soirs jusqu'à minuit. J'en ai assez, je vais mettre le feu à votre garage. Mais une averse tombe et éteint le début d'incendie ; il n'y a aucune trace. J'ai fait un gros péché d'injustice mais je ne vous dois rien puisque vous n'avez rien perdu.

Il faut que ces deux conditions soient réunies :

- j'ai voulu vous porter du tort, mais sans réussir : je ne vous dois rien.
- je vous ai fait du tort, mais absolument sans le vouloir : je ne vous dois rien non plus.

Les prolongements de la justice

Il s'agit maintenant de porter notre regard sur nos devoirs de justice envers Dieu.

Car Dieu aussi « a des droits », c'est pourquoi, nous devons lui rendre ce qui lui est dû. Or tout lui est dû. Comment alors accomplir cette justice envers Dieu ?

Une vertu, qui est le prolongement de la justice, va nous y aider.

1- la vertu de religion

Elle est cette vertu par laquelle l'homme rend à Dieu le culte et le respect qui lui sont dûs.

C'est une vertu morale car elle nous enseigne ce qu'il faut faire pour rendre l'honneur que l'on doit à Dieu.

Cette vertu s'occupe des actes intérieurs de notre vie chrétienne mais aussi des actes extérieurs qu'elle vient régler. En effet, on ne fait pas n'importe quoi pour

rendre gloire à Dieu ; nous avons besoin d'une vertu très précise pour ne pas nous tromper de moyens à utiliser (tels gestes, telles paroles, tels chants, tels lieux, tels objets...)

2- Mais qu'est-ce que le culte ?

C'est une marque de soumission en reconnaissance de la supériorité et de l'excellence de quelqu'un.

Dans notre cas, nous nous occupons du culte rendu à Dieu : le culte religieux. Ce n'est que par extension qu'il est aussi la reconnaissance de l'excellence des personnes unies à Dieu. C'est pourquoi nous pouvons distinguer :

a) le culte de latrie (λατρεία : « service d'un dieu ») : culte supérieur, unique, suprême dont les autres doivent dépendre : le culte dû aux trois Personnes divines.

b) le culte de dulia (δουλεία : « esclavage, service ») : dû à tous les saints parce qu'ils sont les vrais serviteurs de Dieu.

Parmi les saints, une s'est distinguée de façon incomparable : la sainte Vierge => son excellence lui doit un culte particulier : le culte d'hyperdulia.

Ajoutons qu'il y a des cultes dits « relatifs » parce qu'ils ont une relation avec Dieu ou ses saints : le culte de la vraie croix, les reliques des saints.

N'oublions pas cette vérité importante : tout vrai culte est nécessairement intérieur : c'est une soumission de notre volonté. Ce culte intérieur est l'âme de notre culte extérieur.

Mais ce culte intérieur doit bien des fois se traduire par des signes sensibles car cela fait partie de notre nature humaine que de manifester avec nos sens, cet honneur dû à Dieu, pour nous élever vers lui. Notre dévotion doit donc se traduire en signes sensibles d'où la nécessité d'un culte extérieur.

Lorsque ce culte extérieur est organisé par l'autorité religieuse légitime, nous l'appelons culte publique ou liturgie.

3- la liturgie :

L'Eglise est une société religieuse parfaite en ce sens où elle a tous les moyens pour réaliser ce pourquoi elle est faite : rendre gloire à Dieu et sauver les âmes. L'Eglise est unique et nécessaire pour réaliser ces deux fins.

Elle nous a transmis avec autorité, tout au long des siècles, ce culte public que nous devons à Dieu. C'est pourquoi, nous pouvons et nous devons suivre et aimer la liturgie transmise depuis 2000 ans, qui exprime en acte, les dogmes de notre foi.

« Lex orandi, lex credendi ». Cette expression signifie que la loi de la prière détermine la loi de notre foi. Autrement dit, l'Eglise croit comme elle prie.

C'est donc par cette liturgie que nous pourrons rendre à Dieu ce qui lui est dû, et cela du mieux possible.

Or, au centre de la liturgie, se trouve la messe, qui est le culte le plus sublime, le plus parfait sur cette terre.

Rappelons ce qu'est la messe.

Elle est la réactualisation du sacrifice de Jésus sur la Croix. Elle est donc l'acte d'adoration, l'acte d'action de grâce, l'acte de réparation, l'acte de justice envers Dieu le plus parfait qui soit sur la terre puisque c'est un acte fait par un Dieu.

Par le sacrifice de la croix, et donc par la messe, nous retrouvons notre dignité d'enfants de Dieu, dignité qui avait été perdue par le péché originel.

Nous pouvons de nouveau faire ce pourquoi nous avons été créés : rendre gloire à Dieu et l'aimer de tout notre être. Par la messe, nous pouvons pleinement réaliser notre vocation d'enfant de Dieu.

C'est pourquoi, la messe, le dimanche, est un véritable acte de justice vécu en communauté, montrant le devoir d'amour qu'a la société à rendre à Dieu ce qui

lui est dû. Voilà pourquoi, ce devoir dominical est un devoir d'une grande gravité (comme pour les fêtes d'obligations. En France, elles sont au nombre de quatre : Noël, Ascension, Assomption et Toussaint).

Conclusion

La vertu de justice recouvre toute notre vie, que ce soit envers nous-même, envers notre prochain et envers Dieu. C'est elle qui nous permet de rendre à chacun ce qui lui est dû, conformément à la droite raison, éclairée par la foi. Pour le perfectionnement de cette vertu cardinale, Dieu vient agir directement en nous par ce que nous appelons un don du St Esprit. Ce don qui vient nous aider dans l'exercice de la justice est le **don de piété**.

Demandons le dans notre prière afin d'être toujours plus digne de notre vocation, celle d'être fils de Dieu, par l'exercice et l'amour de la justice.

Abbé Côme Rabany, fssp





ACTES DE CATHOLICITE

Baptême

Est devenu enfant de Dieu :

- ❖ Stanislas, 9^{ème} enfant au foyer de Luc et Anne-Sophie Mouilleron, le dimanche 12 mars en la Chapelle Sainte-Marguerite-Marie du Sacré-Cœur, à Paray-le-Monial.

Catéchuménat

- ❖ Entrée en catéchuménat de Monsieur Tristan Le Goff, le 5 mars, 1^{er} dimanche de carême, en la Collégiale Saint-Just.

Publication des bancs

Il y a promesse de mariage entre :

- ❖ Monsieur Pierre de Nedde et mademoiselle Pauline Greco, le 5 août en la collégiale Saint-Just.

Décès

Est entrée dans l'éternité :

- ❖ Madame Laurent Rémusat, le 21 mars, mère de Grégoire Rémusat.

ANNONCES REGULIERES

Catéchismes

- ❖ Pour enfants : de 4 ans à 11 ans, les mercredis hors vacances scolaires, à la Maison Padre Pio, de 10h30 à 11h30.
- ❖ Pour les collégiens : de 12 à 15 ans, un vendredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h15 à 19h15, à la Maison Padre Pio.
Prochains cours le vendredi 5 mai.
- ❖ Pour les lycéens : de 15 à 18 ans, un mercredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 19h15 à 20h15, à la Maison Padre Pio.
Prochains cours le mercredi 3 mai.
- ❖ Pour adultes : un jeudi par mois, à 20h30, à la Maison Padre Pio. Thème de l'année : « La morale Chrétienne ».
Cours le jeudi 6 avril : Etre meilleur chrétien par la Vertu de tempérance (1^{ère} partie).
Cours le jeudi mai : Etre meilleur chrétien par la Vertu de tempérance (2^{nde} partie).

Enfant de chœur

Répétition le samedi 6 mai de 10h30 à 12h00 en la collégiale Saint-Just pour le groupe Saint-Joseph Marie Tomasi.

Premier vendredi du mois

Le **vendredi 5 mai** comme tous les premiers vendredis du mois, messe chantée à 19h00, suivie de l'adoration Eucharistique jusqu'à 22h30 en la chapelle de la Maison Padre Pio. *Confessions de 20h00 à 21h00.*

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 15 avril** à 10h30 sur l'esplanade de la Basilique Notre-Dame de Fourvière, devant la statue du pape Jean-Paul II.

Cercle Saint-Alexandre : Groupe pour étudiants et jeunes professionnels.
Réunion le lundi 22 mai à 20h30 au « C'est tout Bon » 3 rue Sala – 69002 – Lyon.

Intervention de l'abbé Bonin : « existence et influence du démon »

Contact : 07 81 99 58 48 - cerclesaintalexandre@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/CercleSaintAlexandre>

ANNONCES PONCTUELLES

Horaires de vacances scolaires.

Du 17 avril au **1^{er} mai inclus**. Suppression de la messe de 9h00 en semaine à la Maison Padre Pio. Les autres horaires restent inchangés.

Projection du film *Christus*

Le 12 avril à 21h00, 4 rue des Remparts d'Ainay - Lyon 2, et dans le cadre du ciné-club les « Rencontres de la lanterne magique » projection du film *Christus*. Premier film de l'histoire du cinéma (1916) à évoquer la vie du Christ depuis l'Annonciation jusqu'à la Résurrection. Il est divisé en trois actes : L'Annonciation et la Nativité, Vie du Christ, Mort et Résurrection.

Ce film bénéficia du budget d'un péplum de luxe et fut entièrement tourné en Egypte avec plus de 2000 figurants, des mouvements de masse et des effets spéciaux de l'époque. Il fut projeté durant cinquante années successives par les prêtres missionnaires.

De nombreux plans furent inspirés de tableaux de Fra Angelico, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Mantegna et Raphaël.

Pèlerinage Notre-Dame de Chrétienté de Paris à Chartres.

Les 3, 4 et 5 juin 2017

Pensez déjà à vous inscrire ou à réserver cette date !

Le pèlerinage de chrétienté est plus que jamais, une nécessité ! Venez marcher sur les routes de Chartres avec nos chapitres.

- Chapitre paroissial Notre-Dame de Fourvière dirigé par Kevin Joncour
06 87 58 08 43.

- Chapitre famille Sainte-Blandine dirigé par Ludovic Fauchille 06 77 13 10 09

ANNONCES DIVERSES

Restauration du Chemin de Croix de Saint-Just !

Nous lançons un appel au don pour la restauration du chemin de Croix de la collégiale Saint-Just.

Il s'agit de 14 peintures sur toile d'1,58 m par 0,78 m, réalisées à la demande de la Vénérable Marie Potter, née à Bermondsey en Angleterre le 22 novembre 1847 et morte à Rome le 9 avril 1913, pour son couvent des sœurs du Cœur de Marie à Rome et qui nous ont été offertes l'année dernière.

Une intervention est nécessaire pour l'ensemble des œuvres qui n'ont bénéficié d'aucun soin depuis bien des années !

En cette période du Carême, où nous méditons sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, redonnons sa splendeur au Chemin de Croix de notre collégiale !

Bulletin de souscription disponible sur la table de presse.

Vous avez aussi la possibilité de faire un don directement en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine.

Les dons sont déductibles (aux conditions habituelles) de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune ou l'impôt sur les sociétés. Tout don, même modeste sera le bienvenu ! « *Les filets d'eau font les grandes rivières !* » Merci, de participer ainsi à la restauration et à la mise en valeur de notre patrimoine.

Maitrise Saint-Just

Nous comptons créer une maîtrise (chœur d'enfants), pour chanter en complément de notre valeureux Chœur Saint-Just lors des offices liturgiques à la Collégiale. Cette maîtrise sera placée sous la direction de notre organiste Tristan Le Goff. **La Maîtrise admet des garçons, âgés de 7 à 13 ans** après une audition d'entrée. Les enfants sont admis sans formation de solfège préalable, à condition qu'ils soient motivés et qu'ils aient une voix saine permettant un travail approfondi.

Les répétitions auront lieu à Saint-Just le mercredi de 10h30 à 12h00 en période scolaire.

La première répétition aura lieu après Pâques

Renseignements et inscriptions :

Abbé Meissonnier : 06 60 42 21 79

Tristan Le Goff : 06 77 97 46 58

Ouvroir Saint-Just

En préparation des offices de la Semaine Sainte et des Confirmations du 21 mai prochain, divers travaux simples de couture seront à effectuer, et tout particulièrement des tentures.

Nous aurions donc besoin de volontaires. Ces travaux s'effectueront en équipe une matinée par semaine à la maison Padre Pio.

Inscriptions : Angélique Greco : 06 75 83 18 83

Médiathèque

Le docteur Fournier met à votre disposition une collection de conférences en DVD abondant, à la lumière de la Doctrine Sociale de l'Eglise, les multiples questions que posent l'actualité.

Elles offrent une possibilité de parfaire sa formation, voire d'en acquérir une et par conséquent d'accomplir au mieux ses devoirs d'état.

Ces vidéos ont le mérite de mettre en évidence le fait qu'à toutes les époques de l'histoire, les lois fondamentales de l'ordre naturel des choses fournissent les solutions adaptées aux questions de l'heure.

Il en découle que toute violation de ces lois fondamentales entraîne la désagrégation de la société.

De manière rétrospective elles permettent de discerner quel a été le cheminement logique, programmé et pernicieux des décisions politiques et sociales prises depuis 1789.

Où se les procurer : chez M. Jean FOURNIER

26 rue du Commandant Charcot.

04 78 25 66 24

Parmi la trentaine de titres qui traitent des questions que pose la société :

- Ordre naturel et surnaturel : Amiral Berger
- La nouvelle transgression : Dr Dickès
- Les deux pouvoirs (cléricalisme et laïcité) : Amiral Berger
- Destruction de l'enseignement : M. Desjars
- Satan dans le monde moderne : Amiral Berger
- La liberté religieuse : A. de Lassus

N.B. La garde des DVD est de 2 semaines.

Liste à disposition

DATE A RETENIR

- ❖ Dimanche 21 mai : Confirmations
- ❖ Dimanche 11 juin : Communions solennelles.
- ❖ Dimanche 18 juin : Premières Communions et Fête-Dieu.
- ❖ Samedi 24 juin : Kermesse paroissiale
- ❖ Samedi 1^{er} juillet : Ordinations sacerdotales à Wigratzbad

OFFRANDE DE CAREME 2017

Bien chers fidèles,

Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement à votre service. Voilà pourquoi l'Eglise commande aux fidèles de subvenir aux besoins du Culte Divin et de ses ministres. Cette offrande n'est donc pas une aumône facultative mais un devoir de religion qui oblige chacun en conscience.

C'est près de 7 000 € que nous devons trouver tous les mois pour subvenir :

- aux charges fixes de notre apostolat : traitements, indemnités, charges sociales pour quatre prêtres, impôts, contrats de sécurité de la Maison Padre Pio.
- aux dépenses courantes : eau, gaz, électricité, téléphone, dépenses du culte, etc.

Vous le savez : nous ne recevons aucune aide ni de l'état, ni du diocèse, ni de la Fraternité Saint-Pierre. Nous ne pouvons donc compter que sur les quêtes¹ et sur vos dons.

Pour les quêtes, chaque fidèle donne en moyenne 1,10 €/Messe. Essayons de tendre vers les 2,00 € : cela vous appauvrirait peu et nous aiderait grandement.

Pour les dons ponctuels ou par virement régulier, vous pouvez bénéficier avantageusement de la fiscalité : vous pensez donner 100 €, donnez 300 €, et déduisez 200 € de vos impôts !

Chaque année, vous recevrez un reçu fiscal² pour toute somme versée à la Fraternité Saint-Pierre à Lyon.

¹ Les quêtes rapportent en moyenne 390 € pour les trois messes du dimanche. Depuis notre arrivée à Saint-Just, comme toutes les paroisses du diocèse, nous devons reverser, de façon totale ou partielle, une dizaine de quête par an.

² Vous pouvez bénéficier d'une déduction d'impôts de 66% du montant de vos dons dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Si vous êtes assujetti à l'ISE, vous pouvez aussi nous aider³.

Vous pouvez encore bénéficier de la fiscalité des entreprises : déduisez 60% du montant du don dans la limite de 5‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Le produit des dons et des quêtes nous a permis d'équilibrer cette année notre budget, soyez-en vivement remerciés !

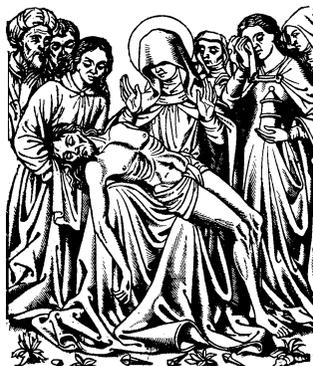
Grâce à vous encore, la collégiale Saint-Just a pu retrouver une partie de sa beauté : ornement des autels, tentures, tapis, nettoyages divers, ...

Mais beaucoup reste à faire : sonorisation, chauffage, accord et relevage de l'orgue, restauration des tabernacles, nouveaux bancs, peinture des portes de l'église, etc.

Sans vous aucun des investissements nécessaires ne sera possible !

Conscients de vos sacrifices et reconnaissants pour votre soutien, nous vous assurons de notre prière et de notre dévouement quotidiens. La messe du dimanche de Pâques sera célébrée pour les bienfaiteurs de la fraternité. Merci !

Vos prêtres



³ Contactez pour cela l'abbé Meissonnier.

AIDER LA FRATERNITE SAINT-PIERRE

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal ⁽¹⁾, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

(1) Soixante-six pourcent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi si vous faites aujourd'hui un don de 50 euros pour aider financièrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros. Le don ne vous aura réellement coûté que 17 euros.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340

Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

INTENTIONS DE MESSES

Lorsque vous demandez une intention de Messe, **prière de libeller le chèque au nom du prêtre** qui célébrera la Messe. Ceci afin d'éviter de lourdes écritures de comptabilité. Merci d'avance.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **17 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **170 €** ;
- un trentain grégorien : **565 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Je joins un chèque à l'ordre du prêtre par lequel je souhaite faire célébrer ces messes

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

Abbé Brice Meissonnier.

Responsable de la rédaction

Abbé Brice Meissonnier.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : en cours.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison saint Padre Pio

1, chemin de petite Champagne
69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 11 69
www.communicantes.fr

Abbé Brice Meissonnier - Supérieur

Tél : 04 72 16 11 61 Mobile : 06 60 42 21 79 Courriel : abbemeissonnier@gmail.com

Abbé Côme Rabany

Tél : 04 72 16 11 63 Mobile : 07 63 02 48 09 Courriel : comerabany@outlook.fr

Abbé Pierre-Emmanuel Bonnin

Tél : 04 72 16 11 62 Mobile : 06 67 46 10 71 Courriel : pebonnin@gmail.com

Abbé Thibault Paris

Tél : 04 72 16 11 65 Mobile : 07 61 09 44 76 Courriel : abbeparis@gmail.com



HORAIRES DES MESSES A LYON

Dimanches et jours de précepte

Confessions pendant la Messe de 8h30, et de 9h30 jusque'au sermon de la Grand'Messe

08h30 : **Messe basse en la Collégiale Saint-Just**
10h00 : **Grand'Messe en la Collégiale Saint-Just**
19h30 : **Messe basse à la Maison Padre Pio**

En semaine

Maison Padre Pio

9h00 & 18h30 : du lundi au vendredi (*confessions de 18h00 à 18h25*)
11h00 : le samedi (*confessions de 10h30 à 10h55*)

COLLEGALE SAINT-JUST : *41 rue des Farges, 69005 Lyon.*

MAISON PADRE PIO : *1 chemin de Petite Champagne 69340 Francheville*